BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 563

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

814 922 928 RCS Toulouse.
PLUTON.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 10, Place Du Capitole, 31000 Toulouse.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION. Société absorbante : la société BENEVENTUM, société par actions simplifiée au capital de 853.000 €, dont le siège social est situé 9, place du Capitole à TOULOUSE (31000), immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 448 295 691 ; société absorbée : la société PLUTON, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 10, place du Capitole à TOULOUSE (31000), immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 814 922 928. Evaluation de l'actif et du passif de la société PLUTON dont la transmission à la société BENEVENTUM est prévue : montant de l'actif : 1 592 963 €. Montant du passif : 1 459 451 €. Actif net apporté : 133 512 €. Rapport d'échange - Rémunération des apports : le rapport d'échange est fixé à 0,94 titres de la Société PLUTON (société absorbée) contre 1 titre de la Société BENEVENTUM (société absorbante). La fusion de la société PLUTON et de la société BENEVENTUM sera donc rémunérée. La Société Absorbante devra créer 1 059 titres en échange des 1000 titres de la Société Absorbée. La Société Absorbante procédera à une augmentation de son capital social d'un montant de 105 900 € par création de 1 059 titres nouveaux d'une valeur nominale de 100 euros chacun qui seront directement attribuées aux associés de la Société Absorbée. Ces titres nouveaux porteront jouissance rétroactivement à compter du 01/04/2021. La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés, et la valeur nominale des titres qui seront créés par la Société Absorbante au titre de l'augmentation du capital susvisée, égale à 27 612 €, constituera une prime de fusion. Il sera procédé également à une réduction du capital social d'un montant de 853 000 € égal à la valeur nominale de ses propres titres qu'elle détiendra par suite de la fusion, lesdits titres étant annulés. Les créanciers des sociétés BENEVENTUM et PLUTON dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions prévues par la loi. Le projet de fusion établi le 30/09/2021 a été déposé le 5 janvier 2022 au nom de la société BENEVENTUM, Société Absorbante et au nom de la société PLUTON, Société Absorbée au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse. Pour avis, le représentant légal..